



litige sur un droit de passage

Par **pipiou**, le 11/09/2011 à 09:40

bonjour... je suis propriétaire d un terrain avec une maison dessus construite en 1964 j ai acheté en 2003 et il s avère que le propriétaire du terrain dans lequel je dois passer pour me rendre chez moi conteste le tracé du chemin (mon terrain est enclavé) je suis en possession d un extrait de plan de cadastre avec le tracé actuel signé par le maire de l époque mais ce dernier continue à vouloir me faire passer sur une haie de buisson voilà je pense que ce tracé datant de 1964 est et restera d avance merci de votre réponse

Par **youris**, le 11/09/2011 à 11:58

bjr,
le cadastre est un document fiscal et n'a pas de valeur pour délimiter les propriétés.
pour connaître le tracé de votre droit de passage il faut relire ce que prévoit votre titre instituant cette servitude sans doute annexée à votre acte de vente.
cdt